

# Pôle Police municipale des Hauts de France



Bulletin 09-2019

Cher(e) Collègue et ami(e),

Aujourd'hui par des réformes inégales et discriminatoires, le gouvernement se met à dos les agents des trois Fonctions Publiques.

Le refus d'augmentation du point d'indice marque un désaccord important et ce n'est pas le renouvellement de la G.I.P.A 2019 qui calmera les esprits. Mesure rappelons-le qui ne concerne que 40 000 agentes et agents sur les 5,4 millions totalisés dans les 3 versants de la Fonction publique.

En 2016, ce point d'indice a été revalorisé de 1,2 % en deux temps (mars et juillet), pour rappel le point d'indice est gelé depuis 2010.

Ce gouvernement comme ces prédécesseurs ne prend toujours pas en compte l'évolution de l'inflation ni la hausse annuelle des cotisations retraite depuis 10 ans ».

**« Ah !!! » Par contre dernièrement, les députés ont voté l'augmentation de leur indemnité de logement de 300 euros par mois. « LOL »**

Neuf syndicats de la fonction publique dont la FA-FP réclament des « mesures positives », « rapidement » et dénonce l'acharnement du gouvernement à refuser de mettre en place de véritables mesures de revalorisation indiciaire, seul gage d'équité pour les agentes et agents publics !

La loi « de transformation de la Fonction publique » récemment publiée et dont nous sommes toujours en attente des décrets d'application est une véritable machine de guerre qui accélère la privatisation de pans entiers de services publics d'état, hospitaliers et territoriaux au détriment des intérêts citoyens.

**Que restera-t-il du « service public ? »**

Les agents et agentes de la Fonction Publique sont exaspérés (es) des positions prises par ce gouvernement que ce soit en matière de réformes sans réelles débats, du pouvoir d'achat qui baisse inexorablement et de l'augmentation de taxes en tous genres (C.S.G, essence, électricité, gaz, etc.)

Les multiples vagues de réforme ont chaque fois été l'occasion d'externaliser les missions ou activités du service public. Les partisans de ces privatisations, dont un nombre croissant d'exécutifs territoriaux, ont avancé les arguments du moindre coût, d'une meilleure efficacité et d'une plus grande « motivation » des agents(es) ;

Les privatisations n'ont amené aucune amélioration de qualité de service, mais plutôt une restriction de la couverture du territoire, l'augmentation des coûts et l'accroissement de l'exclusion d'usagers.

**Bref en résumé la pauvreté et l'exclusion**

Les organisations syndicales sont déterminées à combattre cette loi et sa philosophie, à défendre le statut de la Fonction publique et les conditions d'emploi et de travail des agents(es) mais aussi de défendre les services publics territoriaux, éléments structurants de notre démocratie, qui portent l'intérêt général et contribuent à la cohésion sociale.

Elles appellent à la journée de grève unitaire interprofessionnelle du 5 décembre 2019 et à engager un plan d'action contre le projet gouvernemental de réforme des retraites.

**« TOUS DANS LA RUE LE 05 DECEMBRE 2019 »**

Toute l'équipe, du Pôle Police Municipale des Hauts de France, vous en souhaite bonne lecture.

# Sommaire

---

## INFORMATION NATIONALE

---

- Lancement opérationnel du fichier des véhicules assurés et action de prévention
  - Les premiers projets de décret d'application de la loi de transformation de la fonction publique, adoptés en Conseil Commun de la Fonction Publique
  - Encadrement des rave-parties : le Sénat hausse (un peu) le ton
  - Lutte contre l'habitat indigne : le rapport Vuilletet propose de clarifier le dispositif
  - Egalité des femmes et des hommes dans la vie locale - Des maires aux eurodéputés : une nouvelle étude sur la représentation des femmes en Europe
  - Salaires des agents : le gouvernement salue le "respect des engagements", les syndicats irrités
- 

## LOIS DECRETS ARRETES CIRCULAIRES

---

- Décret relatif à la réglementation des engins de déplacement personnel
  - Décret : Drones - Renforcement du signalélectronique ou numérique et lumineux
  - Décret : Engins de déplacement personnel (Trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboard) - Caractéristiques techniques et conditions de circulation
- 

## JURISPRUDENCE

---

- Une intégration forcée n'est pas possible ...
- Lanceur de Balles de Défense KANN 44 : le Conseil d'Etat rejette la requête de la société Redcore
- Retraite - Conditions de prise en compte des emplois classés dans la catégorie active occupés en position de détachement
- Il falsifie un certificat médical : retrait de l'agrément
- Une intégration forcée n'est pas possible ...
- Harcèlement sexuel - Faute de preuves, la sanction d'exclusion temporaire était disproportionnée
- Interdiction par le maire de la circulation des piétons sur un chemin rural - Le juge examine successivement si la mesure est adaptée, nécessaire et proportionnée à la finalité qu'elle poursuit
- Temps de pause méridienne non rémunéré
- Intégration dans un cadre d'emploi de niveau comparable - Accord nécessaire de l'agent
- Des mesures prises par la collectivité après un accident ne saurait révéler a posteriori que les mesures prises auparavant auraient été insuffisantes
- Accident dû à la chute d'une barrière de chantier - Recherche de la responsabilité de la commune
- Insuffisance professionnelle de nature à justifier un licenciement
- Comportement d'un agent justifiant son exclusion temporaire de fonction
- « Droit à l'oubli » ou liberté d'expression : la décision de la Cour de justice de l'Union européenne

- Interdiction par le maire de la circulation des piétons sur un chemin rural - Le juge examine successivement si la mesure est adaptée, nécessaire et proportionnée à la finalité qu'elle poursuit
- Entretien professionnel d'un policier municipal : la compétence du directeur général des services
- Agent contestant les termes du compte rendu d'évaluation le concernant : l'autorité hiérarchique n'est pas tenue d'accorder un second entretien d'évaluation
- Fonctionnaires sans affectation - Précisions sur la façon de gérer des fonctionnaires momentanément privés d'emploi de longue durée

---

## **QUESTIONS REPONSES PARLEMENTAIRES**

---

- Communication de son numéro de téléphone privé à l'autorité territoriale
- Urbanisme : les moyens d'action des maires face aux infractions
- Accident de circulation : prise en charge d'un animal (chien guide)
- Contrôle sans infraction préalable
- Lutte contre l'habitat indigne dans les petites villes
- Lutte contre les rodéos sauvages
- Police de sécurité du quotidien : quelle mise en œuvre ?
- Accès direct par la police municipale aux fichiers du ministère de l'intérieur
- Brûlage à l'air libre des déchets verts - Interdiction et alternatives
- Feux pédagogiques - Intérêts et inconvénients
- Temps partiel thérapeutique - Le Gouvernement en étudie la possible reconduction, pour une même affection, au-delà de la période de 12 mois
- Police de sécurité du quotidien : quelle mise en œuvre ?
- Crématorium - Le mode de gestion répond à des considérations différentes de celles de la création
- Urbanisme : les moyens d'action des maires face aux infractions
- Concession funéraire nominative - L'information des différentes parties prenantes sera renforcée par le biais, notamment, d'un guide de recommandations thématiques

---

## **BIBLIOTHEQUE**

---

- GUIDE de sensibilisation au RGPD pour les collectivités territoriales

---

## **BON A SAVOIR**

---

- 10 questions sur la prévention des risques psychosociaux - L'Anact publie un guide pratique
- CNFPT - Une offre 2020 adaptée aux enjeux des collectivités territoriales
- Peut-on se faire expulser de son logement en hiver ?
- Apparition de cas autochtones de zika et augmentation des cas autochtones de dengue en métropole
- Obsèques et sépultures : ce qu'il faut savoir
- Objets perdus dans un train ou trouvés dans une gare... Que faire ?

- Conduite sans assurance : le fichier des véhicules assurés (FVA) accessible aux forces de police
- La charte de l'élu(e) local(e) - Mise à jour
- Les expositions aux risques professionnels - Les contraintes organisationnelles et relationnelles
- Les jours fériés sont-ils chômés ?
- Le « chargeback », qu'est-ce que c'est ?
- L'élagage des arbres et l'entretien des abords des réseaux de communications électroniques
- Comment mettre en place les différents dispositifs vidéo ?
- Quelles sont les règles à respecter si vous souhaitez équiper les agents de police municipale de caméras mobiles ?
- Quelles sont les règles à respecter si vous mettez en place un dispositif de Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculation (LAPI) dans le cadre du stationnement payant ?
- SOS loyers impayés, c'est au 0805 16 00 75 pour les locataires et les propriétaires
- Travaux sur une tombe : faut-il une autorisation ?
- Ce qui change en novembre 2019
- Que faire en cas de mauvaise distribution du courrier postal ?
- Durée des soldes : du nouveau à partir de 2020
- Le 114, numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

---

## OFFRE D'EMPLOI

---

- Nord | Pas-de-Calais | Somme

Ce sommaire vous a donné l'envie d'en savoir plus.

Rien de plus simple :

# Adhérez !



**Pôle**  
**Police municipale**  
**des Hauts de France**



## ADHESION

OU RENOUELEMENT D'ADHESION

**AU BULLETIN D'INFORMATIONS DES AGENTS(ES) DE POLICE MUNICIPALE,  
GARDES-CHAMPETRES ET AGENTS(ES) DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE  
FAFPT DES HAUTS DE FRANCE**

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Grade et Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_

 personnel : \_\_\_\_\_  professionnel : \_\_\_\_\_

 adresse électronique : \_\_\_\_\_

\* L'adhésion en isolé pour 2020 est de 72€. 66% sont déductibles des impôts. Pour les personnes imposables préciser le montant de l'adhésion sur votre déclaration des revenus. Pour les non imposables 66% du montant de l'adhésion leur sera reversée par la Trésorerie des finances publiques.

**A faire parvenir à :**

**FAFPT | Union Régionale Hauts de France**

Pôle Police Municipale FAFPT HAUTS DE FRANCE - Service comptabilité

45 rue de l'Union 59150 Wattrelos

POLE POLICE MUNICIPALE FAFPT DES HAUTS DE FRANCE

[pole-pm-fafpt-hdf-site@pole-police-hauts-de-france.fr](mailto:pole-pm-fafpt-hdf-site@pole-police-hauts-de-france.fr)

Retrouvez nous sur :

[pole-police-hauts-de-france.fr](http://pole-police-hauts-de-france.fr)